



FRANCE

Le plan pour remplacer les enseignants au pied levé

ÉDUCATION

Emmanuel Macron a promis de remplacer les professeurs absents « du jour au lendemain » dès la rentrée prochaine.

L'Éducation nationale compte y répondre en rémunérant ceux qui seront volontaires pour remplacer un collègue absent.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

C'est une petite phrase d'Emmanuel Macron qui interroge beaucoup, dans les rangs de l'Éducation nationale. « Je veux qu'à la rentrée prochaine, on puisse remplacer du jour au lendemain les professeurs dans les classes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans beaucoup de collèges et lycées, avait affirmé le chef de l'État, lors de son interview à TF1 et France 2. C'est une priorité. » Elisabeth Borne s'est aussi engagée vendredi, à ce que ces remplacements se fassent « systématiquement ».

Le ministre de l'Éducation nationale a évoqué, à plusieurs reprises, les 15 millions d'heures perdues par les élèves chaque année. « Le "pacte" enseignant est l'instrument privilégié sur cette question des remplacements », selon Pap Ndiaye. Il consisterait à faire faire aux enseignants volontaires des remplacements au pied levé, et à les payer plus pour cela. Mais tous ne le signeront pas. L'intersyndicale reste hostile à ce pacte qui n'est « pas une vraie revalorisation puisqu'il faudra travailler plus pour gagner plus ».

Pap Ndiaye se dit « très optimiste » quant au nombre d'enseignants qui s'engageront dans le pacte. Selon nos informations, l'Éducation nationale estime à 30 % le nombre d'enseignants qui signeront « un pacte plein », et donc « beaucoup plus qui s'engageront sur un pacte partiel ». Dans une interview au « Parisien », Pap Ndiaye affirmait lundi que, si un quart des 480.000 professeurs du secondaire signaient le pacte, cela permettrait de pallier les absences.

Phase « d'ajustement »

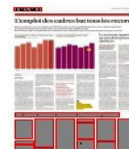
Ce pacte, qui est encore en phase « d'ajustement » selon le ministère, pourrait se décliner en plusieurs briques, pour des rémunérations supplémentaires de 1.250 à 3.750 euros brut par an. Des annonces sont attendues d'ici à la mi-avril. Le pacte consistera en « 10 % d'augmentation supplémentaire de rémunération calculée sur le salaire moyen des enseignants », insiste Pap Ndiaye. La première brique, jugée « ultraprioritaire », concerne le remplacement de courte durée. Prendre une classe au pied levé en l'absence d'un collègue, sans avoir préparé un cours et sans savoir à

quel stade du programme en sont les élèves, serait un non-sens pédagogique, argue le SNES-FSU, principal syndicat du second degré.

« Tout va fonctionner par établissement, explique un recteur. On va dire au chef d'établissement qu'il a, par exemple, 1.000 heures à compenser [au titre des heures non remplacées, NDLR] et qu'il faut qu'il les réduise. Pour y parvenir, on lui donnera un volume de pacte. Il y aura donc un pilotage. » Pour rendre la pilule moins amère, l'idée d'un « panachage » entre des heures de remplacement et de l'aide aux devoirs fait son chemin. Le pacte va « accroître la charge de travail, loin de ce qu'il faut pour attirer dans le métier », redoute Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT. Le syndicat pose aussi la question des remplacements de longue durée et des absences « concentrées dans les établissements les moins favorisés ».

La question du primaire laissée dans l'ombre

Ne faudrait-il pas d'abord reconstituer les viviers de remplaçants ? « Nous les reconstituons en partie », répond Pap Ndiaye qui compte sur



le pacte pour « améliorer l'attractivité du métier ». Mais aussi sur sa propre administration. « Sur les 15 millions d'heures perdues au niveau national, 30 % sont le fait de l'institution », affirme un recteur. En 2021, la Cour des comptes avait suggéré à « l'institution scolaire », d'organiser examens et réunions pédagogiques en dehors du temps de cours des élèves.

Ce focus sur le second degré a laissé dans l'ombre la question des écoles. « Dans le premier degré, la question des remplacements ne se pose pas réellement puisque les élèves sont répartis dans les autres classes, en général », affirmait Pap Ndiaye vendredi. De quoi faire bondir le SNUipp-FSU, principal syndicat du primaire.

La promesse des remplacements dans le primaire « semble très difficile à tenir », estime la députée (Renaissance) Cécile Rilhac. Dans un rapport coécrit avec Rodrigo Arenas (LFI), elle a plaidé pour déplacer le concours de recrutement des enseignants en fin de troisième année de licence, suivi de deux années d'alternance rémunérées, sans remettre en cause l'exigence finale d'un diplôme de niveau master 2. Une option qui fait son chemin, assure-t-elle. ■

15

MILLIONS D'HEURES PAR AN

sont perdues par les élèves,
dont 30 % sont
« le fait de l'institution ».

